



NOTE DE TRAVAIL

QUATORZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal (Canada), 26 août – 6 septembre 2024

**Point 3 : Amélioration de la performance du système de navigation aérienne
3.2 : Abandon progressif des anciens systèmes**

**INNOVATION DANS LES SYSTÈMES DE COMMUNICATION,
DE NAVIGATION ET DE SURVEILLANCE (CNS) DE L'AVIATION**

(Note présentée par le Japon)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Tout en constatant le besoin de faire place à l'innovation dans le système de l'aviation, en particulier les systèmes de communications, de navigation et de surveillance (CNS), la présente note de travail met l'accent sur la difficulté que représente la transition à un nouveau système de manière harmonisée à l'échelle mondiale pour les États. Notant la nécessité d'organiser des activités dans le cadre de l'OACI et afin d'encourager tous les États contractants à contribuer davantage aux activités de l'OACI et de veiller à la mise en œuvre d'une transition réussie qui ne laisse aucun pays de côté, la présente note insiste sur le besoin de clarifier la méthode visant à optimiser les systèmes CNS anciens, notamment en examinant la question du réseau opérationnel minimum.

Suite à donner : La Conférence est invitée à approuver la recommandation qui figure au paragraphe 3.

1. INTRODUCTION

1.1 Les ressources du spectre sont soumises à une pression croissante. Le secteur de l'aviation doit continuer de faire évoluer les systèmes qu'il utilise pour prendre en charge la fonctionnalité communications, navigation et surveillance (CNS), afin d'être en mesure d'appuyer l'utilisation sûre et efficace de l'espace aérien, tout en démontrant une utilisation efficace du spectre de fréquences radio. Si le secteur de l'aviation n'avait plus accès aux bandes de fréquence qui sont essentielles aux systèmes CNS ou s'il devait partager cet accès avec des usagers autres que ceux de l'aviation, les incidences sur les services de navigation aérienne seraient importantes.

1.2 Conformément aux recommandations de la treizième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/13), l'OACI a lancé le projet d'intégration des communications, de la navigation, de la surveillance et du spectre (ICNSS) afin de mener une étude, fondée sur une vision multidisciplinaire des éléments CNS et du spectre de fréquences, sur les moyens de faire évoluer, à court, moyen et long terme, la stratégie nécessaire pour les CNS et l'accès au spectre de fréquences ainsi que la feuille de route

technologique, selon une méthode fondée sur la performance et axée sur les services, afin de garantir que les systèmes CNS continuent d'utiliser les ressources du spectre de manière efficace.

2. ANALYSE

2.1 À sa 40^e session, l'Assemblée de l'OACI a adopté la résolution A40-27 : *Innovation en aviation* afin d'indiquer à l'OACI et à ses États membres la voie à suivre pour aborder les nouvelles technologies et les nouveaux concepts des opérations. La résolution reconnaît que ces innovations sont susceptibles d'améliorer considérablement la sécurité et l'efficacité de l'aviation dans le monde.

2.2 On prévoit une hausse maintenue de la demande dans le domaine de l'aviation, avec l'arrivée de nouveaux usagers de l'espace aérien dans le futur [p. ex., aéronefs électriques à atterrissage et décollage verticaux (eVTOL) et systèmes d'aéronef télépilotés (RPAS)]. Par conséquent, les acteurs de l'aviation devront adopter de nouvelles technologies plus perfectionnées qui ont la capacité d'accroître les niveaux de sécurité et d'efficacité, ce qui serait aussi plus efficace du point de vue de l'utilisation du spectre.

2.3 On a aussi constaté que l'innovation en aviation civile est difficile à intégrer si l'on s'efforce de ne laisser aucun pays de côté. Du fait d'un niveau variable de capacité à respecter et à maintenir leur conformité aux normes internationales, les États ne sont pas toujours capables de mettre en œuvre ces normes effectivement et rapidement, à mesure qu'elles sont adoptées par l'OACI. L'abandon des systèmes existants devrait donc être soigneusement examiné dans le cadre de la planification à l'échelle mondiale.

2.4 Afin d'assurer un plan de mise en œuvre harmonisé à l'échelle mondiale de l'innovation technologique, il est nécessaire d'assurer une coordination minutieuse entre les États de la région. L'OACI a créé à cet effet les groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG). Les PIRG servent de forums de coopération régionaux qui fixent les priorités régionales, élaborent et tiennent à jour les plans régionaux de navigation aérienne et les programmes de travaux connexes en fonction du Plan mondial de navigation aérienne (GANP, Doc 9750) et des dispositions applicables de l'OACI.

2.5 Les États membres sont encouragés à améliorer leurs systèmes d'aviation civile en participant activement aux travaux de l'OACI et en mettant en œuvre de manière effective les normes et pratiques recommandées (SARP) et les politiques de l'OACI, afin de pouvoir contribuer à une prospérité locale et régionale durable et tirer pleinement parti de l'innovation dans les systèmes d'aviation.

2.6 Toutefois, les États feront face à des difficultés supplémentaires lorsqu'ils rendront ces nouveaux systèmes opérationnels, puisqu'ils devront assurer l'équilibre entre systèmes existants, anciens systèmes et nouveaux systèmes, et veiller à leur compatibilité en vue d'améliorer la sécurité et l'efficacité de l'aviation.

2.7 Pour remédier à ces difficultés, une des solutions à examiner à l'échelle mondiale est celle d'une méthode convenue d'« optimisation des systèmes CNS anciens », notamment en envisageant la question du réseau opérationnel minimum. L'OACI devrait envisager simultanément d'abandonner progressivement les systèmes anciens et d'optimiser l'exploitation de ces systèmes de manière harmonisée à l'échelle mondiale. En plus, l'OACI devrait élaborer le plan de mise en œuvre de l'innovation dans les systèmes d'aviation et la feuille de route technologique CNS, en incluant l'abandon progressif des systèmes anciens, pour veiller à ce que la transition soit harmonieuse et qu'aucun pays ne soit laissé de côté.

3. CONCLUSION

3.1 La Conférence est invitée à approuver la recommandation suivante :

Recommandation 3.2/x — Intégrer l'innovation dans les systèmes de communications, navigation et surveillance (CNS).

Il est recommandé que les États :

- a) renforcent leur contribution aux activités de l'OACI et améliorent la fonctionnalité communications, navigation et surveillance (CNS) pour veiller à ce que l'innovation soit intégrée dans les systèmes d'aviation, de manière à ce qu'aucun pays ne soit laissé de côté ;

Il est recommandé que l'OACI :

- b) élabore et intègre le plan de mise en œuvre de l'innovation dans les systèmes d'aviation et la feuille de route technologique, en incluant l'abandon progressif des systèmes anciens, en particulier dans le domaine des CNS, de manière harmonisée à l'échelle mondiale pour améliorer la sécurité et l'efficacité de l'aviation.

— FIN —